

## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE

VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4

VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Économie et Gestion ;

## DÉCIDE

### Article 1 :

Le jury du **semestre 7 du master mention Droit des Affaires parcours Droit des Affaires et Fiscalité** au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

#### Président du jury :

- M. HOANG Patrice **Professeur des Universités**

#### Vice-Président du jury :

- M. ROLLAND Renaud **Maître de Conférences**

#### Membres du jury :

- Mme KAROUT Hélène **Vacataire chargée d'enseignement**  
- M. MATHIEU Benjamin **Maître de Conférences**

### Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2025



Éric BLOND

## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE

VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4

VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Économie et Gestion ;

## DÉCIDE

### Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du master mention Droit des Affaires parcours Droit des Affaires et Fiscalité** au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

#### Président du jury :

- M. HOANG Patrice **Professeur des Universités**

#### Vice-Président du jury :

- M. MATHIEU Benjamin **Maître de Conférences**

#### Membres du jury :

- Mme GOFFAUX Géraldine **Professeure des Universités**  
- Mme CHEYNET DE BEAUPRÉ Aline **Professeure des Universités**

### Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2025



Éric BLOND

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4

VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Économie et Gestion ;

## DECIDE

### Article 1 :

Le jury du **semestre 9 du master mention Droit des Affaires parcours Droit des Affaires et Fiscalité** au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

#### Président du jury :

- M. HOANG Patrice **Professeur des Universités**

#### Vice-Président du jury :

- Mme SOTIROPOULOU Anastasia **Professeure des Universités**

#### Membres du jury :

- Mme GOFFAUX Géraldine **Professeure des Universités**  
- M. CADOT Thierry **Vacataire chargé d'enseignement**

### Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2025

  
Eric BLOND

## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE

VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4

VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Économie et Gestion ;

## DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 10 du master mention Droit des Affaires parcours Droit des Affaires et Fiscalité** au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- M. HOANG Patrice Professeur des Universités

**Vice-Président du jury :**

- Mme SOTIROPOULOU Anastasia Professeure des Universités

**Membres du jury :**

- M. BUTÉ Nicolas Professeur agrégé  
- M. CADOT Thierry Vacataire chargé d'enseignement

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 24 novembre 2025



Éric BLOND